

Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)

Chigny

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
08.05.2015	SF	1:10'000	161-2

Q:\App\Arcgis\Entretien\Traversées de localité\LT-Chigny

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
2211	100 +	52.35 au	125 +	160.85 =	359.45
2211	175 +	200.00 au	225 +	0.55 =	300.55
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-

Total traversée de localité en m' **660.00**

Remarque :
 RC 67-C-S, Axe 2211
 La limite de traversée (PR 100 + 52.35 m') correspond à la limite territoriale entre Morges et Chigny

Route cantonale
 hors traversée de localité
 en traversée de localité

Système de repérage de base
 Point de repère intermédiaire
 Point de repère début et fin d'axe

